

Le dix-sept septembre deux mille quinze, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Présents : Max GAUTHIER, Bernard GONIN, Véronique GANDIT, Gilles LEHMANN Michel EMMENDOERFFER, Jean-Luc GUILLAUD, Patrice DUBOSC, , Fabienne MANON, Christiane FUZIER, Murielle COLLET-BEILLON, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Delphine TEILLON-ROJON, Martine GERMAIN

Absents,

Excusés : Gilles REBRION donne pouvoir à Max GAUTHIER, Patrick SERVOZ

Secrétaire de séance : Madame Véronique GANDIT

Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

1 . AD'AP (délib)

Monsieur le Maire fait part de L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 qui à modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leur établissement en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée et d'établir les travaux comme suit :

- Année 1 : Le groupe scolaire et les toilettes publiques (Estimation : 76 157 €)
- Année 2 : La Mairie : (Estimation : 22 450 € HT)
- Année 3 : Le plateau EPS : (Estimation : 20 110 € HT)

Il est mentionné une aide du conseil général de 65 % plafonnée à 70 000 €.

Après délibération, le conseil municipal,

- **VALIDE** l'élaboration des agendas d'accessibilité concernant ces bâtiments publics
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2 – Maison Pour Tous

Il est fait lecture du règlement de la Maison pour Tous. Monsieur le Maire fait lecture du projet règlement de mise à disposition de la Maison pour Tous. Il est validé par l'ensemble du conseil municipal. (Délibération n° 2015-09-03) ainsi que les tarifs (Délibération N° 2015-09-04)

3- Déneigement

Il est fait part de la lecture de la convention signée entre les communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Panissage, Valencogne et Virieu pour la mutualisation en sel de déneigement et de gravier. Après délibération le conseil municipal valide la convention et autorise Monsieur le Maire à signer cette dernière. (Délibération N° 2015-09-01)

4 – Maison Pour tous.

Monsieur Max GAUTHIER, maire, propose que pour chacun des lots du marché de la Maison Pour Tous de ne pas appliquer les intérêts de retard. (Délibération N° 2015-09-02)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTÉ**, de ne pas appliquer les intérêts de retard à chacun des lots du marché de la Maison Pour Tous.

Monsieur GONIN fait part d'un devis reçu par ORCEL Jean-Luc pour la réalisation d'un placard de rangement qui s'élève à 1 812.75 € HT. Le conseil donne son accord.

5 – Personnel communal

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de renouveler le contrat de Mme NAUDET Maria qui arrive à échéance. Cette dernière a actuellement un temps de travail de 16h/semaine. Il est décidé de renouveler le contrat de Mme NAUDET Maria pour 3 ans pour un temps de travail de 18/semaine.

Mme Marion TARTAX passera le BAFD début Novembre et sera financé par la communauté de communes.

6-Voirie

Mr Gilles REBRION fait part des travaux: La signalisation du parking de la maison pour tous à été effectué ainsi que le reste du marquage communal.

L'entreprise Eiffage a commencé le point à temps automatique.

L'entreprise GACHET va réaliser les travaux Chemin du Clos et Chemin de l'ancienne mairie.

6- Divers

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle à la société musicale de Montmélian qui est venu à l'inauguration de la maison pour tous. Une subvention de 200 € est votée. (Délibération N° 2015-09-05)

Un TBI (tableau blanc interactif) a été acheté à l'école pour le cycle 3, il a été financé par 3 années d'investissement de l'école.

La classe maternelle sera repeinte pendant les vacances de la Toussaint.

La prochaine réunion PLU aura lieu le jeudi 08/10 à 9h00 en mairie.

La réunion publique aura lieu le 05 Novembre 2015 à 20h30 à la salle communale.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 29 Octobre 2015 à 20 h 30.